

Présentation

de la Fondation du patrimoine

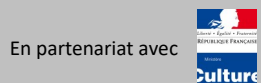
La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

La Mission Stéphane Bern

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril dans toute la France.



En partenariat avec

Mécène de la
fondation du patrimoine



Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Pont d'Ondres à Thorame-Haute»), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine
CCI de Digne, 60 Bd Gassendi—04000 Digne-les-Bains

Par Internet

Faites votre don en ligne sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/59554>



Réduction d'impôts

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Contacts

Fondation du patrimoine

Délégation des AHP

CCI de Digne

60 Bd Gassendi

04000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 59 88

alpesdehauteprovince@fondation-patrimoine.org

Mairie de Thorame-Haute

Le village

04170 Thorame-Haute

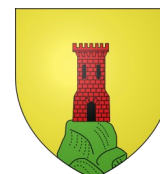
Tél : 04 92 83 90 86

mairie.thoramehaute@orange.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE



FONDATION
DU PATRIMOINE



JE DONNE POUR LA SAUVEGARDE DU PONT DU MOULIN ANCIEN PONT D'ONDRES A THORAME-HAUTE



FAITES UN DON

Bulletin de souscription

LE PROJET



BON DE SOUSCRIPTION

La commune de Thorame-Haute, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance un appel aux dons pour restaurer le Pont du Moulin—ancien pont d'Ondres.



Conçu par l'architecte de la province Jean Jaubert et adjugé en 1685 à Eustache Ventre, maçon de Colmars, le pont d'Ondres est terminé en 1688.

Ce nouvel ouvrage voulu par les consuls de Colmars et de Thorame-Haute a remplacé un vieux pont en bois en ruine. Cet ancien pont faisait partie de la voie qui menait à Colmars les Alpes et au hameau d'Ondres.

De par son intérêt patrimonial et état de péril, la maturité de son projet de restauration et son importance pour le développement local, le pont d'Ondres de Thorame-Haute est l'un des 18 sites emblématiques sélectionnés dans le cadre de la Mission Bern.

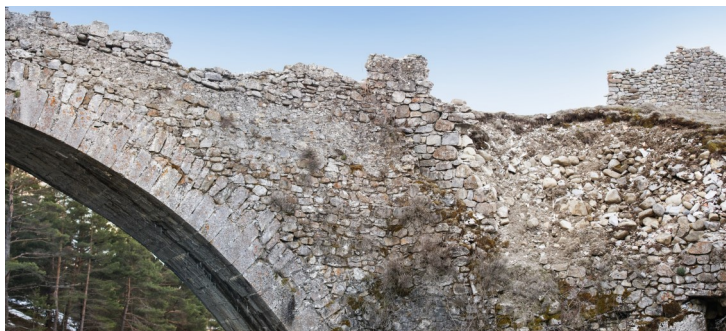
Pour assurer la pérennité de l'édifice, il est urgent d'agir. Des pans entiers des parements se sont effondrés. Des moellons ont disparus, probablement charriés par le Verdon.

Les travaux proposés sont la dévégétalisation de l'ouvrage et des abords et le confortement des structures (reconstruction des maçonneries effondrées, consolidation des maçonneries et du rocher support ...). Dans un second temps, il est proposé la réfection du revêtement permettant l'évacuation des eaux de ruissellement et la restitution des parapets selon les dispositions anciennes. Un reprofilage des abords du pont permettra sa mise en valeur.



Le pont d'Ondres dit « en dos d'âne », de 41 m de long, qui enjambe le Verdon, a été classé Monument Historique en 1977.

Depuis 2017, la municipalité a interdit son accès en raison de son état de dégradation. Ainsi, la commune de Thorame-Haute fait appel à la générosité de tous pour participer au financement de ce projet.



OUI, je fais un don de€ pour aider à la restauration du Pont du Moulin—ancien Pont d'Ondres à Thorame-Haute et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Courriel (merci d'écrire lisiblement) :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel: 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.